

N°.....L/MINSANTE/SG/DPML/SDM/SAP

Yaoundé, le

15 SEPT 2020

Le Ministre
The Minister

A/to

Objet: Révision de la codification
Pharmaceutique Nationale Normalisée
(CPNN) en vigueur dans les structures
publiques du SYNAME.

- Le Directeur Général de la CENAME ;
- Les Directeurs des hôpitaux de 1^{er} et 2^{ème} catégorie ;
- Les Administrateurs des Fonds Régionaux pour la Promotion de la Santé ;
- Les Secrétaires Permanents des Programmes de Santé Publique

L'engagement du gouvernement à poursuivre la lutte contre les médicaments contrefaits et de mauvaise qualité nécessite d'une part une démarche d'intégration dans la mise en place d'un Système d'Information électronique de Gestion Logistique (SIGLe/eLMIS) et d'autre part le développement d'un système national de traçabilité pharmaceutique depuis le fabricant jusqu'au patient.

Cette nécessité est conditionnée par la mise à jour et l'utilisation quotidienne d'une Codification Pharmaceutique Nationale Normalisée (CPNN) dont la base de données reste disponible à l'adresse : <https://dpml.cm/index.php/fr/catalogue/cpnn>.

Afin de procéder à l'actualisation de cette codification au regard des nouveaux défis,
J'ai l'honneur de vous inviter à me faire tenir pour le compte de votre structure :

- le listing des codifications des produits pharmaceutiques disponibles dans votre base de données ;
- les propositions d'amélioration de la codification des médicaments et dispositifs médicaux ;
- les propositions de création de la codification des réactifs, vaccins et autres produits pharmaceutiques.

Vous voudrez bien me faire tenir lesdites informations sur un support électronique via l'adresse email info@dpml.cm avant le 26 septembre 2020.

P.J. : Décision fixant les principes de codification des produits pharmaceutiques.

Ampliations :

- MINSANTE/CAB
- SESP/CAB
- SG
- DPML
- ARCHIVES/CHRONO.



Pour le Ministre de la Santé Publique
Le Secrétaire d'Etat à la Santé Publique Chargé
de la Lutte Contre les Epidémies
et les Pandémies

ALIM HAYATOU